



Quelques infos et obligations pour le passage du NIVEAU 2



Le niveau 2 chez le plongeur, c'est d'abord :

Le début de l'**autonomie en plongée** (autonomie 20m) et la possibilité de plonger encadré jusqu'à 40m.

Un apprentissage de l'autonomie en plongée avec :

- ♦ Des cours théoriques (sécurité, définition des paramètres de plongée...)
- ♦ Des cours pratiques en piscine avec des **encadrants bénévoles qualifiés et sympathiques**
- ♦ Des cours pratiques au lac du Bourget avec des **encadrants bénévoles qualifiés et sympathiques**

Une validation des acquis :

Contrôle des connaissances théoriques par un examen écrit avec une note \geq à 12.

Contrôle pratique au lac du Bourget du savoir-faire :

- ♦ Apnée
- ♦ Capelée
- ♦ Maîtrise de la plongée en toute sécurité (interprétations de signes, maîtrise des remontées assistées d'un équipier depuis 20m, du parachute, de la boussole).



Pour pouvoir réaliser cette formation NIVEAU 2, le club GSRL met à disposition le gros matériel, sous votre responsabilité :

- ♦ Les blocs d'air comprimé : les blocs
- ♦ Les détendeurs
- ♦ Les gilets stabilisateurs : les "STAB"

En plus de l'investissement personnel, il est demandé un investissement pour l'achat du matériel basique pour la formation au lac :

- ♦ Timer/Profondimètre et tables de plongée ou ordinateur de plongée
- ♦ Combinaison personnelle est fortement conseillée, gants et chaussons.
- ♦ Parachute et boussole

Normalement déjà acquis au N1 : PMT & ceinture de plombs avec le lestage pour le lac (~2 à 3kg).

Les encadrants sont là pour vous conseiller sur le choix.

En investissement personnel :

Les cours théoriques sont au nombre de \pm 10. Ils sont réalisés en salle et sont tous obligatoires.

Un test écrit clôturera ces séances de cours. La formation pratique en piscine est obligatoire.

Pour démarrer la formation au lac, vous devez être titulaire du N1 et justifier de

20 plongées en milieu naturel (hors formation N1) dont 5 récentes en lac

+ avis favorable de la commission technique.

Priorité aux personnes investies et motivées plongeant régulièrement avec le club

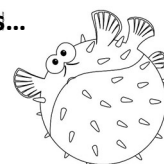
Les plongées d'évaluation en lac commenceront au mois d'octobre et permettront de valider ou non l'entrée en formation. La formation pratique en lac se déroulera lors de week-end à partir d'avril.

Une assiduité tout au long de la formation est indispensable, notamment lors des week-ends.

La validation finale sera prononcée par un moniteur et sous la condition de la réussite de l'examen écrit.

Voilà, vous êtes prêt à partir en autonomie, à découvrir de nouvelles profondeurs...

Mais attention, l'autonomie n'est pas l'autorisation à plonger sans réfléchir...



La plongée reste un plaisir avant tout.

Septembre 2019